



Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur
De la Formation des cadres et de la Recherche Scientifique



Fonds des Nations Unies
Pour la Population

ACCORD DE PROJET
ENTRE
**LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**
ET
LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

Approche intégrée et multisectorielle pour une réponse
Aux besoins de développement psychosocial des adolescents
Et des jeunes au Maroc

Jeunes pour Jeunes au niveau scolaire

**Cycle 2007 - 2011
MOR7R306**

Mai 2007

Accord de projet

entre

**Le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur de la Formation
des cadres et de la Recherche Scientifique**

et

Le Fonds des Nations Unies pour la Population

PAYS: Maroc

SOUS-PROGRAMME : Santé de reproduction

TITRE DU PROGRAMME : Approche intégrée et multisectorielle pour une réponse aux besoins de développement psychosocial des adolescents et des jeunes au Maroc

INTITULE: Jeunes pour Jeunes au niveau scolaire **MOR7R306**

DUREE: Cinq ans (2007 – 2011)

DATE DE DEMARRAGE: Janvier 2007

AGENTS D'EXECUTION: Département de l'Education Nationale et UNFPA

AGENT DE MISE EN OEUVRE: Département de l'Education Nationale

BUDGET GOLABAL : **2 000 000 \$**

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT: 4 500 000 DH

CONTRIBUTION DE L'UNFPA: 1 000 000 \$ (Dont 700 000 \$ en ressources régulières et 300 000 \$ mobiliser par le UNFPA)

RESSOURCES A MOBILISER : 500 000\$ (à mobiliser conjointement par UNFPA et l
Département de l'Education Nationale)

SIGNATURES

Le Ministre de l'Education Nationale
de l'Enseignement Supérieur de la
Formation des Cadres et de la
Recherche Scientifique
et de la Recherche Scientifique

Signé : **Hebib EL MALKI**

31/05/2007

Date

Pour le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)

GERGES A. GEORGE RESSENTIANI

Jeunes pour Jeunes au niveau scolaire

31/5/2007

Date

TABLE DE MATIERES

Acronymes	3
1. Cadre de coopération	4
2. Analyse de la situation	4
2.1 Contexte démographique et économique	4
2.2 Contexte économique	4
2.3 Contexte social	4
2.4 Politique du département de l'Education nationale	5
2.5 Défis et domaines prioritaires du programme	5
2.6 Coopération passée et leçons apprises	5
3. Programme proposé.....	7
3.1 Produits, axes stratégiques et groupes d'activités	7
3.2 Couverture géographique	9
3.3 Stratégies de partenariats.....	9
3.1.1. Partenariat avec les autres secteurs du gouvernement et société civile	9
3.1.2. Collaboration avec les autres agences du Système des Nations Unies	9
3.1.3. Partenariat avec la coopération bilatérale	10
4. Modalités de mise en oeuvre et gestion du programme	10
4.1 Cadre institutionnel	10
4.2 Agence de mise en oeuvre.....	11
4.3 Partenaires de mise en oeuvre.....	11
4.4 Mécanisme de gestion et coordination programmatique.....	11
4.3 Gestion Financière.....	12
5. Plan de travail.....	12
6. Suivi et évaluation	13
6.1. Processus de Suivi et Évaluation.....	13
6.2. Instruments de Suivi et d'Évaluation.....	13
7. Budget du programme (2007-2011)	13
7.1. Budget régulier	13
7.2. Engagement du UNFPA	14
7.3. Engagement du Gouvernement.....	14
Annexes	15
ANNEXE I : Cadre logique des résultats et indicateurs Education nationale	15
Annexe II : Plan d'action 2007-2011	16
ANNEXE III : Plan de Suivi et Evaluation du Programme Proposé.....	19

ACRONYMES

AESVT :	Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre
AREF :	Académie Régionale de l'Education et de la Formation
BM :	Banque Mondiale
CS :	Club de santé
CCC :	Communication pour le Changement de Comportement
DEN:	Département de l'Education Nationale
EP :	Educateur pair/Education par les pairs
EN :	Entraide Nationale
IEC :	Information Education Communication
JPJ :	Projet jeunes pour jeunes
MS :	Ministère de la Santé
ONG :	Organisation non gouvernementale
PES :	Plan d'Evaluation et de Suivi
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
SEJ :	Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse
SNU :	Système des Nations Unies
SEJ :	Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse
SR :	Santé de reproduction
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science, et la Culture

1. Cadre de coopération

Dans le cadre de la coopération entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Le Département de l'Éducation Nationale et le UNFPA décident d'engager un nouveau cycle de coopération de 2007 à 2011. Les principes fondamentaux, les buts et les résultats du présent projet découlent du (1) Bilan Commun de Pays et du Plan cadre des Nations Unies au Maroc 2007-2011 (UNDAF), signé le 23 Février 2007 avec le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (MAEC) ; (2) Programme de Coopération du Pays « UNFPA - Royaume du Maroc », ainsi que du Plan d'Action du Programme de Pays 2007 – 2011 (CPAP), signé conjointement entre le MAEC et le UNFPA le 28 Mars 2007 ; (3) et des priorités nationales et sectorielles mentionnées dans les différents plans et documents de stratégies.

Le présent document se base sur une analyse récente de la situation et établit des résultats à poursuivre dans un cadre de partenariat basé sur un plan de mise en œuvre qui privilégie l'exécution et la capacité nationales, des procédures de gestion et des modalités de suivi et d'évaluation. Le plan d'action décrit les produits, les axes stratégiques et les groupes d'activités, les indicateurs et leurs cibles respectifs à atteindre durant les cinq prochaines années, ainsi que le budget estimé.

2. Analyse de la situation

2.1 Contexte démographique et économique

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat réalisé au Maroc en 2004 montre que le pays compte 29.7 millions d'habitants avec une population rurale de 45 %, un taux de croissance démographique de 1.4 %, un indice synthétique de fertilité de 2.5, et un âge au premier mariage à 30 ans; par ailleurs, les jeunes de 15 à 24 ans constituent le tiers de la population. Ces tendances montrent que le Maroc est en phase finale de **transition démographique**, réclamant donc de nouvelles approches pour les nouveaux besoins et droits en matière de procréation, ainsi que l'adoption d'une véritable politique pour la population afin de matérialiser le potentiel de cette **manne démographique**, et de l'accompagner par une croissance économique parallèle.

2.2 Contexte économique

La croissance économique faible mais soutenue, constatée au cours des dernières années a fait ressortir de nouvelles disparités affectant essentiellement les zones rurales, les populations urbaines et péri - urbaines vulnérables, et spécifiquement les jeunes et les diplômés dont le taux de chômage – anormalement élevé- atteint respectivement 34% et 26%. Le chômage constitue l'un des problèmes majeurs qui touchent les jeunes, notamment les diplômés parmi eux. Par ailleurs, la répartition des jeunes âgés de 15 à 24 ans, selon les principales fonctions sociales permet de constater que 30 % d'entre eux sont en éducation/formation, 34,3 % exercent déjà une activité économique, 7,4 % sont en chômage et 26 % sont au foyer. Les jeunes citadins sont plus attirés par l'éducation et la formation que leurs homologues ruraux qui sont attirés, par contre, par l'emploi. Les disparités entre les sexes sont plus importantes, le taux d'activité des jeunes hommes reste plus élevé (62, 3%) que ceux des jeunes femmes (25,1%).

2.3 Contexte social

Les adolescents et les jeunes constituent donc plus d'un tiers de la population et sont de plus en plus exposés à de multiples risques liés à la consommation de tabac, l'abus de substances et d'alcool, la violence, les incidences d'infections sexuellement transmissibles dont le SIDA et des troubles psychologiques (mal être). Les facteurs prédominants sont à chercher dans la migration interne,

l'urbanisation rapide, la pauvreté, l'abandon scolaire, le chômage, la dislocation de la famille et la faiblesse des stratégies et des structures d'encadrement des jeunes. Plusieurs études montrent la nécessité urgente de considérer les droits des jeunes en matière d'information, d'accès aux services et de participation, particulièrement en matière de santé de reproduction.

2.4 Politique du Département de l'Education Nationale

Le Ministère de l'Education Nationale élabore et met en oeuvre, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, la politique du gouvernement dans le domaine de l'enseignement préscolaire, fondamental et secondaire, les formations de BTS et les classes préparatoires aux grandes écoles, et assure, dans la limite de ses attributions, le contrôle de l'Etat sur l'enseignement scolaire privé.

Il est chargé également d'élaborer la politique du gouvernement en matière d'éducation pour tous au profit des enfants non scolarisés ou déscolarisés. Le secteur de l'éducation nationale a connu une réforme (en cours de mise en oeuvre) traduite dans la charte nationale de l'enseignement. Cette charte promeut et soutient la décentralisation de l'administration par la création des Académies Régionales de l'Enseignement et de la Formation (AREF) — devenues des institutions qui jouissent d'une autonomie de gestion au niveau des régions ; la décentralisation du développement de 30% des curricula aux régions et aux provinces, la sous-traitance de l'élaboration du livre scolaire au secteur privé, la restructuration de la **vie scolaire**, etc.

Dans le cadre de cette stratégie, le Département de l'Education Nationale a mené durant les dernières années des campagnes de lutte contre la violence, la consommation de tabac et autres substances au niveau des établissements scolaires. Il a également soutenu plusieurs initiatives pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers l'encouragement de l'instauration de services d'écoute dans les collèges et lycées, la mise en oeuvre d'une démarche qualité à travers la Grille de Qualité et le soutien de développement de clubs scolaires pour animer la vie scolaire. Un grand intérêt a été manifesté à la mise en place de structures et mécanismes qui soutiendraient la scolarisation des jeunes filles.

D'autre part, l'instauration du concept du « projet d'établissement » a permis une grande flexibilité et a répondu aux besoins locaux en terme d'allocation et de gestion des ressources au niveau des établissements.

2.5 Défis et domaines prioritaires du programme

Bien qu'aucune politique ou stratégie nationale multisectorielle de jeunesse n'ait encore été développée, il y a actuellement un environnement politique favorable et une volonté des différents secteurs gouvernementaux pour prêter une attention soutenue aux adolescents et aux jeunes adultes. L'analyse des différentes politiques menées en faveur des jeunes montre que ceux-ci sont au centre des préoccupations du décideur marocain. Toutefois, l'approche adoptée pour apporter une réponse aux besoins des jeunes reste sectorielle et ne tient pas en considération l'interaction des problèmes entre eux et leur incidence sur le devenir de la société.

2.6 Coopération passée et leçons apprises

Les activités et axes d'intervention du programme « jeunes pour jeunes » dans le cadre de la composante Education, s'inscrivent dans deux axes principaux des programmes du MEN : (1) le contenu intra-curriculaire particulièrement à travers les 30% à développer au niveau régional et local ; et (2) le contenu des activités extra-curriculaires dont les activités des clubs scolaires. Ces interventions ciblant en premier les adolescents et les jeunes scolarisés au sein des établissements scolaires sont soutenues par deux axes d'interventions principaux qui sont (i) la préparation de leur environnement familial et scolaire par des

actions de communication dont le plaidoyer et (ii) le renforcement des compétences des gestionnaires du département de l'Education nationale en gestion au niveau national et des régions.

Parmi les réalisations du projet :

- L'élaboration de guides sur « les habilités de vie » et l'organisation et la gestion de clubs de santé ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité sur les centres d'écoute au niveau scolaire ;
- L'élaboration d'une stratégie de communication multisectorielle du projet ;
- La formation des 250 animateurs de clubs de santé au niveau de 5 régions concernées par le projet et la constitution des comités de suivi des clubs de santé au niveau de chaque délégation ;
- L'appui à la mise en place des espaces de clubs de santé : la mise en place des conditions nécessaires pour les activités des élèves, des éducateurs pairs et animateurs dans 232 clubs de santé (l'aménagement des clubs est assuré avec la contribution des associations des parents d'élèves) ;
- La formation des éducateurs pairs scolarisés : il s'agit d'une composante stratégique du projet qui traduit réellement l'approche « jeunes pour jeunes ». Dans ce sens, le projet, pendant les trois années de son exécution a mis l'accent sur l'introduction et l'opérationnalisation de l'approche éducation par les pairs dans les établissements scolaires et ce à travers la formation de 2000 E.P. scolarisés, dont 50% sont des filles, sur la thématique de la SR, approche E.P et habilités de vie ;
- Conception, production de matériels IEC soutenant les activités des EP dans les CS ;
- La participation des jeunes : composante « jeunes en action » dans le cadre de laquelle une équipe de 26 formateurs et 74 animateurs. Cette composante a aussi soutenue la formation de 90 jeunes en techniques de collecte de données dans le cadre d'une action de recherche action.

L'évaluation du projet qui a eu lieu en juin 2006 a mis l'accent sur les points suivants :

- L'épanouissement des EP, leur motivation, leur sens objectif de critique et de dialogue ainsi que leur maîtrise des techniques de communication sont traduits par un savoir être et une présence remarquables. A ce niveau, le projet JPJ s'avère une réussite totale pour les EP qui ont révolutionné l'espace scolaire en s'appropriant des espaces et en leur insufflant une vivacité remarquable ;
- Les E.P sont généralement satisfaits de l'expérience vécue. Les résultats des activités des EP sont plus visibles au sein des CS par l'appropriation de l'espace, la réalisation des activités et la documentation et la promotion de celles-ci par des photos, affiches, primes, certificats, etc.
- L'impact sur les élèves se manifeste sur un premier plan par un changement d'un état de passivité au sein des classes pendant le cours à une attitude de participation et de fierté de leurs réalisations et de leur espace.

Certaines limitations ont été relevées par l'équipe des évaluateurs dont (1) la nécessité d'institutionnaliser l'approche de l'éducation par les pairs dans les espaces clubs (toutes thématiques confondues) à travers son insertion dans les mécanismes des projets d'établissement; (2) la nécessité de promouvoir davantage les activités parascolaires ; (3) le besoin de lier les indicateurs d'achèvement du projet à ceux du département de l'Education Nationale tel que le taux d'abandon scolaire, le taux de réussite, le taux de scolarisation de la jeune fille, etc.

Ces limitations ont été prises en considération lors de la planification du présent cycle.

3. Programme proposé

Le programme proposé a été formulé en étroite collaboration entre les partenaires nationaux gouvernementaux et non gouvernementaux et le bureau de l'UNFPA, et en consultation avec les autres agences du Système des Nations Unies et les bailleurs de fonds bilatéraux. Il vise à poursuivre et appuyer les efforts déployés par le Département de l'Education Nationale pour promouvoir le développement psychosocial des adolescents et des jeunes âgés de 12 à 24 ans (surtout ceux en situation défavorisée) et vise à concrétiser et s'insérer soigneusement dans la stratégie du Département de l'Education Nationale et à contribuer à ses objectifs et axes stratégiques.

S'inspirant des expériences passées et des orientations stratégiques du gouvernement marocain, la proposition se base sur : a) l'analyse du Bilan Commun du Pays et le Plan Cadre des Nations Unies de Coopération au Développement (UNDAF 2007-11); b) les Objectifs de Développement du Millénaire; c) le 7^{ème} programme du pays UNFPA-MAROC (2007-11).

Le présent programme « jeunes pour jeunes » dans sa composante scolaire contribue directement aux produits du 7^{ème} programme du pays UNFPA-MAROC (2007-2011), particulièrement les produits suivants :

(1) « les Approches et services sectoriels complémentaires d'information et de santé (y compris SR et IST/SIDA) ciblant les adolescents et les jeunes y compris ceux en situation à risque sont consolidées dans les provinces prioritaires en vue de leur institutionnalisation »;

(2) « Les capacités des ONG des jeunes et des femmes, au niveau national et local, sont renforcées pour participer activement, dans la définition des politiques et des programmes sociaux, et faire le plaidoyer des droits humains, particulièrement d'égalité de genre et de SR »

Pour aboutir aux résultats escomptés, le programme adoptera les **stratégies générales** suivantes :

- (a) L'institutionnalisation de la programmation basée sur les droits humains, ainsi que la gestion axée sur les résultats ;
- (b) le développement de modèles d'intervention sur le terrain qui servent comme base pour la formulation des politiques et plans d'action nationaux ;
- (c) la participation des adolescents et des jeunes à tous les niveaux;
- (d) le plaidoyer pour les droits des femmes et des jeunes.

3.1 Produits, axes stratégiques et groupes d'activités

Le projet est une composante intégrée du programme cadre « jeunes pour jeunes » et aura les produits suivants :

Produit 1 : Des services d'information, d'écoute et d'orientation sont disponibles dans les structures fréquentées par les adolescents et jeunes scolarisés;

Produit 2 Les activités de Vie Scolaire dans les collèges, lycées et internats, sont institutionnalisées, intégrant l'approche d'éducation par les pairs en habilités de vie, en matière de SR/IST/SIDA, égalité de genre, lutte contre la violence et VFG, drogue, etc

Produit 3 : Des structures et mécanismes de participation des jeunes à la prise de décision sont définis et mis en place aux niveaux local, régional et national ;

Produit 4 : Un cadre de programmation multisectorielle et un mécanisme de collaboration intra et intersectorielle, aux niveaux national, régional et local sont définis et opérationnels ;
Les axes stratégiques et grandes activités sont :

Produit 1 : Des services d'information, d'écoute et d'orientation sont disponibles dans les structures fréquentées par les adolescents et les jeunes scolarisés;

- 1.1. Développement et mise en œuvre d'une stratégie du DEN pour assurer des services d'écoute aux adolescents des établissements scolaires
- 1.2. Appui à la mise en œuvre, le suivi et à l'évaluation de la stratégie d'implantation de services d'écoute au niveau des établissements scolaires;

Produit 2 Les activités de Vie Scolaire dans les collèges, lycées et internats, sont institutionnalisées, intégrant l'approche d'éducation par les pairs en habilités de vie, en matière de SR/IST/SIDA, égalité de genre, lutte contre la violence et VFG, drogue, etc

- 2.1 Consolider la mise en œuvre des «Clubs de Jeunes», intégrant les clubs scolaires existants (santé, citoyenneté, ciné-clubs, presse, etc ...), et répondant aux besoins des étudiants en information et acquisition des compétences de vie, à travers l'approche d'éducation par les pairs.
- 2.2 Identifier et renforcer des structures (et mécanismes) de participation des étudiants et les capacités de leurs représentants dans les conseils de gestion (ou autres instances) au sein de leurs établissements.
- 2.3 Renforcer les capacités des enseignants, directeurs des collèges, lycées et encadrants des internats en participation des jeunes.
- 2.4 Intégration du module des habiletés de vie (SR, égalité de genre et participation / citoyenneté) dans le curriculum régional et local
- 2.5 Appuyer le niveau central et régional pour l'intégration d'un contenu de vie scolaire dans le programme annuel des Collèges et lycées

Produit 3 : Des structures et mécanismes de participation des jeunes à la prise de décision sont définis et mis en place au niveau local, régional et national ;

- 3.1. Identifier et renforcer des structures (et mécanismes) de participation des étudiants dans les conseils de gestion de leurs établissements (ou autres instances);
- 3.2. Renforcer les capacités des représentants des étudiants et celles des adultes en techniques de participation.

Produit 4: Un cadre de programmation multisectorielle et un mécanisme de collaboration intra et intersectorielle, au niveau national, régional et local sont définis et opérationnels.

- 4.1. Appui à la formulation d'une stratégie nationale de jeunesse basée sur les droits humains et l'équité de genre :
- 4.2. Développement et mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer et mobilisation sociale visant les décideurs et la société civile en droits et développement des jeunes :
- 4.3 Appui aux mécanismes de coordination inter-sectoriels et intra- sectoriels aux niveaux national, régional et Provincial.

3.2 Couverture géographique

En tenant compte du caractère multisectoriel du projet "jeunes pour jeunes", sa mise en œuvre par le Département de l'Education Nationale couvrira systématiquement les mêmes régions ciblées par les autres secteurs à savoir : la Région Marrakech-Tensift-El Haouz, Rabat-Zemmour-Zair, Fès, Tanger-Tétouan, et Tadla-Azilal. Deux nouvelles régions seront intégrées progressivement dans le cadre du présent projet : Meknès-Tafilal et El Gharb-Chrarda-Benihssen.

Les régions ciblées par le projet du Fonds Mondial seront également considérées par l'intervention du projet "jeunes pour jeunes".

3.3 Stratégies de partenariats

3.1.1. Partenariat avec les autres secteurs du gouvernement et société civile

Secteurs gouvernementaux :

Le projet « jeunes pour jeunes » adopte une approche holistique adressant le droit des adolescents et des jeunes à l'information, aux services, à la participation et à l'épanouissement. De ce fait, il est conçu et mis en œuvre par plusieurs secteurs gouvernementaux (Santé, Education, Jeunesse et Entraide Nationale) en partenariat avec les ONG.

Certaines activités stratégiques du plan d'action du cycle présent seront communes aux quatre secteurs. Il s'agit du développement de la stratégie de mise en œuvre de services d'écoute dans les structures de chaque secteur, la conception et le développement de modules de formation pour les éducateurs pairs, certaines activités de plaidoyer et de communication, la recherche, la définition de système de référence, la coordination et la définition des indicateurs du programme. Ces activités seront développées sur la base de concertations, dans le cadre des comités intersectoriels régionaux et du comité de pilotage central.

ONGs nationales :

Un plan d'action d'implication des ONGs nationales telles que Tanmia, l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT) dans le cadre du programme « jeunes pour jeunes » sera établi. Il spécifiera les résultats à atteindre (liés aux axes stratégiques du projet) et l'engagement de ces ONGs pour la mise en œuvre de certaines activités au sein des structures (formation des éducateurs pairs, introduction de nouvelles techniques d'information et de communication, etc.). Des conventions et des sous-contrats seront établis sur cette base.

3.1.2. Collaboration avec les autres agences du Système des Nations Unies

L'UNFPA et l'UNICEF ont réussi à développer et à mettre en œuvre un projet conjoint sur la promotion de la participation des adolescents et des jeunes à leur développement et au développement de leurs communautés. C'est ainsi que le concept de « jeunes en action » a été lancé en 2006 en partenariat avec le Département de l'Education Nationale et continuera ses activités en 2007 dans le cadre de l'approche intersectorielle du projet « jeunes pour jeunes ».

L'UNFPA a collaboré avec l'UNESCO dans la traduction et l'adaptation du guide de formation des éducateurs pairs en techniques de théâtre adressé aux jeunes scolarisés et non scolarisés. Plusieurs axes de collaboration entre les deux agences sont en cours de discussion pour notamment atteindre les adolescents en conflit avec la loi à travers l'axe de l'éducation et l'utilisation des technologies de l'information dans les structures fréquentées par les jeunes.

Pour ce qui est de la collaboration inter agence durant le présent cycle, un atelier de planification entre les agences des NU a eu lieu récemment avec le soutien des bureaux régionaux de l'UNICEF et de l'UNFPA

avec la participation de l'UNESCO, la BM, et l'UNDP. Le résultat de cet atelier sera exploité pour développer un projet conjoint et/ou actions coordonnées entre les agences ciblant les adolescents et les jeunes.

3.1.3. Partenariat avec la coopération bilatérale

Il s'agit principalement, d'une part, de la collaboration avec le Fonds Mondial. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de partenariat existant entre le Ministère de la Santé et le Département de l'Education Nationale soutenu par le Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, le Malaria et la Tuberculose.

D'autre part, une convention a été signée avec le projet ALEF de USAID pour aider à implanter le concept du projet « jeunes pour jeunes » : composante éducation, dans la région de Chaouia-Ouardigha.

4. Modalités de mise en oeuvre et gestion du programme

4.1 Cadre institutionnel

Le Département de l'Education Nationale comprend, outre le cabinet du ministre, l'administration centrale et exerce sa tutelle sur les académies régionales de l'éducation et de formation, et ce conformément aux dispositions de la loi 07-00 créant ces académies.

Les structures organisationnelles du département de l'Education nationale concernées par le présent projet sont:

- Le Secrétaire Général
- La Direction de l'évaluation, de l'organisation de la vie scolaire et des formations inter-académiques : composée de (1) la division de l'évaluation ; (2) la division des examens et concours ; (3) division de l'organisation de la vie scolaire ; et (4) la division de la supervision de l'enseignement technique et de l'organisation de l'enseignement des classes préparatoires aux grandes écoles et des classes préparant le BTS. Sa mission consiste à superviser l'organisation des programmes scolaires, coordonner l'ensemble des actions d'évaluation entreprises par les entités du Ministère à tous les niveaux et d'en faire la synthèse et d'élaborer les méthodes et outils d'évaluations des apprenants dans les différents cycles de l'enseignement.
- La Direction des curricula : elle détermine les profils d'apprentissage, participe à l'élaboration des curricula scolaires et de formation des cadres dans les différentes disciplines littéraires, scientifiques et techniques, adapte et régule les curricula scolaires et de formation, organise l'élaboration des manuels scolaires et veille à leur mise à jour, contribue à la conception des stratégies éducatives et de formation dans l'ensemble des cycles d'enseignement et veille à leur cohérence, encadre et/ou réalise des études nécessaires en vue d'introduire les innovations pédagogiques, et détermine les normes de qualité requises des supports et moyens didactiques et pédagogiques.
- Le Centre National des innovations pédagogiques et de l'expérimentation
- La Direction des affaires générales, du budget et du patrimoine
- La Direction de la coopération et de la promotion de l'enseignement scolaire privé
- La Division de la communication
- L'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF): elle est soumise à la tutelle de l'Etat, laquelle a pour objet de faire respecter par ses organes compétents les dispositions de la présente loi, en particulier celles relatives aux missions qui lui sont dévolues et de manière générale, de veiller en ce qui la concerne à l'application de la législation et de la réglementation concernant les établissements publics. L'AREF est organisée comme suit : (1) Division des affaires pédagogiques ; (2) Division de la

carte scolaire, de l'information et de l'orientation ; (3) Division de la gestion des affaires administratives et financières ; (4) Division de la gestion des ressources humaines de la communication et du partenariat. C'est la division des affaires pédagogique qui est principalement concernée par le projet.

4.2 Agence de mise en œuvre

Le projet sera exécuté par la direction de l'Évaluation, de l'Organisation de la Vie Scolaire et de la Formation Inter Académique et plus précisément la **Division de la Vie Scolaire**. Au niveau des AREF des régions sélectionnées, ce sont les **Divisions des Affaires Pédagogiques** qui sont responsables de la mise en œuvre du projet. Au niveau local, le projet est exécuté au sein des établissements scolaires dans l'axe des activités parascolaire.

4.3 Partenaires de mise en œuvre

Les partenaires des agences de mise en œuvre dans le cadre du présent projet sont :

- La Direction de la Coopération ;
- La Direction des Affaires Générales, du Budget et du Patrimoine ;
- La Direction des Curricula.

4.4 Mécanismes de gestion et coordination programmatique

4.2.1 Coordination intra-sectorielle

Pour assurer une bonne gestion et coordination des Plans de Travail Annuels, les partenaires d'exécution du programme proposés assureront l'établissement et le bon fonctionnement des mécanismes suivants

- 1) Un « Comité de Pilotage », auquel participent la Direction de l'Évaluation, de l'Organisation de la Vie Scolaire et de la Formation Inter-Académique, la Direction de la Coopération, La Direction des Affaires Générales, du Budget et du Patrimoine, les AREF concernées, UNFPA, UNICEF, UNESCO, ALEF/USAID (et éventuellement d'autres bailleurs de fonds) sera mis en place et sera présidé par le Secrétariat Général du Département de l'Éducation Nationale. Ce comité se réunira deux fois par an et aura comme objectif de valider les plans d'action, examiner les bilans annuels, donner les orientations stratégiques et recommander d'éventuels changements nécessaires (durant la réunion de mi-année).
- 2) Un « Comité Technique », réunissant les représentants des différentes structures (nationales et régionales) impliquées dans la réalisation du programme, et le Chargé de Programme de l'UNFPA. A travers des réunions trimestrielles, ce comité sera chargé du suivi régulier de la mise en œuvre du plan annuel à travers la préparation des fiches de mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail.

4.2.2 Coordination intersectorielle

Dans le but d'assurer une meilleure programmation et coordination intersectorielle du projet "jeunes pour jeunes" par les quatre partenaires gouvernementaux à savoir le Ministère de la Santé, le Secrétariat d'État chargé de la Jeunesse, l'Entraide Nationale, le Département de l'Éducation Nationale, un mécanisme de coordination intersectorielle sera mis en place comme suit :

- 1) Un *Comité intersectoriel de coordination central* avec une présidente tournante composé par le Directeur de l'EN, le Directeur de l'Évaluation, de l'Organisation de la Vie Scolaire et de la Formation Inter-académique du Département de l'Éducation Nationale, le Directeur de la Population du Ministère de la Santé, le Directeur de la Jeunesse de l'Enfance et des Affaires Féminines du SEJ, des représentants de l'UNICEF, de l'UNESCO, du Fonds Mondial et du Projet ALEF de l'USAID (et tout

autre bailleur de fonds intéressé par la coordination des actions ciblant les adolescents et les jeunes des établissements secondaires). Ce comité se réunira deux fois par an pour valider les plans d'action nationaux intersectoriels, examiner le bilan des réalisations et de coordination intersectorielle et donner les orientations stratégiques pour les axes transversaux

- 2) Un *Comité intersectoriel de coordination régional* avec une présidence tournante composé des délégués régionaux des départements concernés et les directeurs des Académies régionales de l'éducation et de la formation. Ce comité se réunira deux fois par an pour valider les plans d'actions régionaux et examiner le bilan de réalisations et de la coordination intersectorielle.

4.3 Gestion Financière

Les responsabilités et les modalités d'exécution du projet seront définies à travers le processus suivant :

- a) Le DEN co-signera une Lettre d'Accord avec le Représentant de UNFPA, concernant les calendriers et les apports prévus des différentes parties concernées, ainsi que les modalités à suivre pour se conformer aux procédures applicables en matière de financement, de comptabilité, d'établissement de rapports et de vérification des comptes
- b) Le partenaire est encouragé à maintenir un compte bancaire spécialement pour le projet chez une agence d'une banque commerciale marocaine pour le virement des fonds nécessaires à la mise en œuvre des plans de travail annuels.
- c) Pour faciliter un décaissement régulier des fonds, la comptabilité de ce compte sera assurée par un régisseur comptable et compétent sous la supervision du directeur de La Direction des affaires générales, du budget et du patrimoine. Ce compte aura au moins trois signataires autorisées qui représentent les directions directement impliquées dans le projet;
- d) Les transferts de fonds trimestriels faits par l'UNFPA, seront basés sur les Plans de Travail Annuels (PTA) et trimestriels (PTT), convenus entre le partenaire et l'UNFPA. Les modalités de transfert d'espèces peuvent être revues sur la base du suivi du programme et des rapports d'audits.
- e) Dans un délai de 15 jours à compter de la fin de chaque trimestre, le partenaire d'exécution soumet à l'UNFPA un Certificat de Dépenses/Demande d'Avance, indiquant les décaissements effectués pendant le trimestre, et les montants requis pour le trimestre suivant.
- f) Un Instrument de Suivi du Plan de Travail (rempli) (Voir annexe 4) devrait accompagner le certificat, indiquant l'état d'exécution des différentes activités prévus dans le plan de travail annuel/trimestriel;
- g) Les fonds gérés par le DEN seront vérifiés au moins annuellement par les auditeurs de « la Cour des Comptes ».

Le UNFPA continuera à fournir l'assistance technique complémentaire à tous les départements à travers ses chargés de programmes et conseillers techniques basés aux niveaux central et régional.

5. PLAN DE TRAVAIL

Le plan de travail 2007-2011 est détaillé en **annexe 1**. De ce plan de travail quinquennal, un plan d'action annuel 2007 a été élaboré. La direction centrale et les structures régionales et provinciales se baseront sur ces deux documents pour produire les plans d'action trimestriels.

6. SUIVI ET EVALUATION

6.1. Processus de Suivi et Évaluation

- a) Réunions du Comité de Pilotage : Organisés semestriellement, ces réunions serviront à l'approbation et à la revue des plans et des bilans annuels et semestriels;
- b) Réunions des Comités Techniques : Organisées trimestriellement, ces réunions serviront à la mise à jour des plans et bilans trimestriels;
- c) Réunions de Revues Annuelles du Programme UNFPA – Maroc : Sous l'égide du Ministère des Affaires Étrangères et Coopération (MAEC), seront organisées pour revoir l'état d'avancement du Programme Pays, avec les autres partenaires nationaux, et aussi les autres agences des NU et les autres agences de coopérations Multi- et Bilatérales
- d) Évaluation et Revue à mi-parcours et finale : Sous l'égide du MAEC, des réunions de revue à Mi parcours et finale seront conduites éventuellement avec les autres partenaires du Programme de pays UNFPA – Maroc, et aussi les autres agences des NU et les autres coopérations Multi- et Bilatérales

6.2. Instruments de Suivi et d'Évaluation

Le présent programme contient deux instruments qui guideront le Suivi et Évaluation du programme : a) « Cadre Logique » (Annexe 1); b) le « Plan de Suivi et Évaluation » (PSE) (Annexe 3)

- le Cadre Logique identifie les indicateurs de processus et d'impact, nécessaires pour mesurer le progrès atteint des produits du programme. Pour chaque indicateur, une « Situation de Départ » (Baseline data) et des cibles seront établies au début du programme, et serviront au suivi et l'évaluation du programme. La collecte des données nécessaires sera assurée d'une manière continue, et sera gérée par une base de données DevInfo mise à jour régulièrement par le bureau de l'UNFPA.
- Le Plan de Suivi et Évaluation (PSE) définit, sur cinq ans, les études, recherches et évaluations, les systèmes de suivi, les mécanismes de collecte des données, les actions de renforcement des capacités en suivi / évaluation, et les publications prévues. Des évaluations à mi-parcours et en fin de cycle du programme pays mesureront la performance du programme. Au cours du cycle, le PSE sera décliné en « Plans Annuels de Suivi et Evaluation » (PASE), et révisé et mis à jour lors de revues annuelles et à mi parcours. D'autres indicateurs seront ajoutés selon les plans de travail annuels (PTA).

7. BUDGET DU PROGRAMME (2007-2011)

7.1. Budget régulier

Le Coût total des activités prévues pour atteindre les produits du programme proposé est estimé aux alentours de 2000 000 Dollars Etats Unies, pour la période 2007 - 2011.

La contribution de l'UNFPA s'élève aux alentours de 1 000 000 Dollars Etats Unies, dont 700 000 \$ issue des ressources régulières du UNFPA et 300 000\$ à mobiliser par le UNFPA.

Pour démontrer l'engagement du gouvernement envers le programme proposé, le Département de l'Éducation Nationale s'engage à contribuer un montant de 4 500 000 DH, en coûts partagés, et qui sera versé au compte de l'UNFPA au Maroc en 5 versements annuels. Un accord sera signé entre le Partenaire

d'Exécution et le Représentant de l'UNFPA, concernant les calendriers et les apports prévus des parties concernées.

7.2. Engagement du UNFPA

Dans le cadre du présent Plan d'Action, l'UNFPA s'engage à :

- Apporter l'assistance technique et expertise dans tous les domaines liés au programme, en utilisant les ressources de l'Équipe d'Appui Technique du UNFPA, et les experts locaux et internationaux ;
- Appuyer le recrutement du personnel pour le projet pour assurer un appui technique, administratif et opérationnel du bureau de l'UNFPA aux partenaires ;
- Effectuer des versements en espèces dans des comptes bancaires reconnus par le partenaire et par l'UNFPA. Ces fonds seront répartis par année calendaire, en conformité avec les Document de Programme de Pays (CPD) approuvé par le Conseil d'Administration. Ces budgets seront revus et détaillés dans les Plans de Travail Annuels du programme;
- Appuyer l'achat des produits et services pour les besoins du programme, selon la demande du partenaire.

7.3. Engagement du Gouvernement

Dans le cadre du présent programme, le Département de l'Education nationale s'engage à œuvrer avec le UNFPA en vue de :

- Assurer l'appropriation et l'exécution des plans d'action retenus en harmonie avec les priorités nationales et sectorielles ;
- Fournir les facilités et la coordination nécessaires en vue de la réalisation des activités retenues dans les plans d'action annuels, et de l'atteinte des produits retenus ;
- Organiser les réunions de suivi des différents comités de pilotage et technique;
- Participer activement au plan de suivi en vue de fournir les indicateurs permettant d'apprécier l'état d'avancement du programme ;
- Assurer une participation financière (coûts partagés en espèces) d'au moins 30% du budget total, qui sera versé au compte bancaire de l'UNFPA au Maroc ;
- Accompagner l'UNFPA pour la mobilisation de ressources additionnelles.
- Assurer que les matériels et équipements, fournis par l'UNFPA, soient utilisés au bénéfice du programme;
- Désigner les références du compte bancaire et les institutions autorisées à recevoir les fonds transférés par l'UNFPA, et s'assurer que ces fonds sont utilisés en conformité avec les règlements et procédures de l'UNFPA, et selon des budgets conjointement approuvés auparavant ;
- Faciliter les visites périodiques aux sites du programme, et le suivi des activités par les responsables officiels de l'UNFPA, afin d'évaluer l'état d'avancement du programme, de collecter des informations/données pour le suivi-évaluation du Programme.
- Encourager et faciliter la participation des bailleurs de fonds, des Agences des Nations Unies, et des ONG, selon les cas, lors des réunions des revues périodiques et à mi-parcours
- Faciliter l'accès des auditeurs à toutes documentations relatives aux dépenses des fonds transférés par le bureau de l'UNFPA, et établir un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations émises par les auditeurs.

Annexes

ANNEXE I : Cadre logique des résultats et indicateurs Education nationale

Priorité nationale/But 3 UNDAF : Renforcement du capital humain et social et amélioration de l'accès aux services sociaux de base				
Effet UNFPA : les groupes de populations marginalisées (enfants, femmes et autres groupes vulnérables) exercent leurs droits d'accès aux services sociaux de qualité, y compris l'éducation, la santé, la protection et la prévention de VIH/SIDA				
Produit 2 UNFPA : Approches et services sectoriels complémentaires d'information et de santé (y compris SR et IST/SIDA ciblant les adolescents et les jeunes y compris ceux en situation à risque sont consolidées dans les provinces prioritaires en vue de leur institutionnalisation				
Produits	IOV	MDV	ETAT INITIAL	CIBLE 2011
Produit1 : Des services d'écoute et d'orientation sont disponibles dans les structures fréquentées par les adolescents et jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Nbr des services d'écoute pour adolescents et jeunes 	Rapport AREF	0	10
Produit2 : Les activités de Vie Scolaire dans les collèges, lycées et internats, sont institutionnalisées, intégrant l'approche d'éducation par les pairs en habilités de vie, en matière de SR/IST/SIDA, égalité de genre, lutte contre la violence et VFG, drogue, etc	% d'établissement scolaires et de protection couvert par les services ESJ	Rapport AREF	20%	35%
	% des établissements scolaires et servants les jeunes ayant des clubs EP avec plan d'action	Rapport AREF	20%	40%
Produit3 : Des mécanismes de participation des jeunes a la prise de décision sont définis et mis en place au niveau local et national	% des structures des jeunes, et communes ayant des mécanismes de participation des jeunes	Rapport AREF	2 %	10%
	% des structures des jeunes ont du personnel et jeunes formés en participation des jeunes.	Rapport AREF	2%	10%
Produit 4 : Un cadre de programmation multisectorielle et un mécanisme collaboration intersectorielle, au niveau national, régional et local sont définis et opérationnels.	Stratégie nationale de jeunesse formulée et validée	Document de Politique	Non existant	Politique adoptée

Annexe II : Plan d'action 2007-2011

Groupes d'activités	Activités	Responsable	Partenaires	Echéancier				
				2007	2008	2009	2010	2011
Produit du projet 1 : Des services d'écoute et d'orientation sont disponibles dans les structures fréquentées par les adolescents et jeunes								
1.1 Développement et mise en œuvre d'une stratégie du DEN pour assurer des services d'écoute aux adolescents des établissements scolaires	1.1.1 Développement d'une stratégie d'implantation des services d'écoute au niveau scolaire	Direction de la vie scolaire	MS, SEJ, EN	x				
	1.1.2 Elaboration de supports pédagogiques et organisationnels de formation du personnel responsable de l'écoute	Direction de la vie scolaire et le Centre national de formation des orientations	MS, SEJ, EN	x	x	x		
1.2 Appui à la mise en œuvre, le suivi et à l'évaluation de la stratégie d'implantation de services d'écoute pour adolescents et jeunes au niveau de chaque secteur et à la coordination intersectorielle	1.2.1 Formation des responsables de l'écoute au niveau scolaire et implantation des services d'écoute	AREF et délégations	MS, SEJ, EN	x	x	x	x	x
	1.2.2 Evaluation de l'implantation des espaces d'écoute au niveau des établissements	Direction de la vie scolaire	MS, SEJ, EN			x		x
Produit 2 : Les activités de Vie Scolaire dans les collèges, lycées et internats, sont institutionnalisées, intégrant l'approche d'éducation par les pairs en habilités de vie, en matière de SR/IST/SIDA, égalité de genre, lutte contre la violence et VFG, drogue, etc								
2.1 Consolider la mise en œuvre des «Clubs de Jeunes», intégrant les clubs scolaires existants (santé, citoyenneté, ciné-clubs, presse, etc ...), et répondant aux besoins des étudiants en information et d'acquisition	2.1.1 Implantation des espaces pour jeunes dans les établissements scolaires ou autres structures du DEN	AREF et délégations	AESVT et autres ONG	x	x	X	x	x
	2.1.2 Soutien aux plans d'actions des clubs de jeunes dans le cadre de soutien aux projets d'établissement	AREF et délégations	AESVT et autres ONG	X				
	2.1.3 Formation des E.P en habilités de vie	AREF et délégations	AESVT et autres ONG	x	X	x	x	x

Groupes d'activités	Activités	Responsable	Partenaires	Echéancier				
				2007	2008	2009	2010	2011
des compétences de vie, à travers l'approche d'éducation par les pairs.	2.1.4 Développer un partenariat avec l'association 'AESVT pour la composante de formation des E.P	Direction de la vie scolaire	AESVT et autres ONG	x	x	x	x	x
2.2 Identifier et renforcer des structures (et mécanismes) de participation des étudiants et les capacités de leurs représentants dans les conseils de gestion de leurs établissements (ou autres instances).	2.2.1 Organiser des sessions de formation des jeunes et des autres acteurs de la vie scolaire dans les techniques de participation des jeunes	AREF et délégations	AESVT et autres ONG	x				
	2.2.2 Présenter les résultats de la recherche action aux décideurs locaux, régionaux et nationaux	AREF et délégations	SEJ, MS, EN	x	x	x	x	
	2.2.3 Contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de la participation de jeunes	AREF et délégations	SEJ, MS, EN	x				
	2.2.4 Renforcer les capacités des jeunes en matière de communication	Direction de la vie scolaire	SEJ, MS, EN	x	x			
	2.2.5 Mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer pour les jeunes	AREF et délégations	SEJ, MS, EN	x	x	x	x	x
	2.3 Intégration du module des habiletés de vie (SR, égalité de genre et participation / citoyenneté) dans le curriculum régional et local	2.3.1 Conduire une étude de faisabilité des de l'intégration du contenu des HV/genre dans les curricula régionaux	Direction de l'évaluation et direction du curricula	Inspecteurs régionaux et provinciaux		x		
2.3.2 Développement des modules (SR, EG...) sur la base du guide déjà élaboré		Direction de l'évaluation et direction du curricula	Inspecteurs régionaux et provinciaux		x			
2.3.3 Soutenir la production d'un guide éducatif à l'attention des enseignants sur les habiletés de vie		Direction de l'évaluation et direction	Inspecteurs régionaux et provinciaux		x			

Groupes d'activités	Activités	Responsable	Partenaires	Echéancier				
				2007	2008	2009	2010	2011
Produit 3 : Des mécanismes de participation des jeunes dans la prise de décision sont définis et mis en place au niveau local et national								
3.1 Définition et mise en œuvre des mécanismes de participation des jeunes au niveau municipal, provincial et régional	3.1.1 Renforcer les mécanismes de participation de jeunes dans conseils de gestion	Division de la jeunes et les régions et ONG	MS, SEJ, EN, Associations des jeunes	x	x	x	x	x
3.2 Renforcer les compétences des jeunes et des adultes en matière de participations	3.2.1 Organiser des sessions de formation des jeunes et des adultes en techniques de participation	Division de la jeunes et les régions et ONG	MS, EN, SEJ, EN, Associations des jeunes	x	x	x	x	x
Produit 4 : Un cadre de programmation multisectorielle et un mécanisme collaboration intersectorielle, au niveau national, régional et local sont définis et opérationnels.								
4.1 Renforcement des mécanismes de gestion et de coordination intra-sectorielle et intersectorielle	4.1.1 Mise en place de système de suivi et d'évaluation du projet	Direction de l'Evaluation, de l'Organisation de la Vie Scolaire et de la formation inter académique	MS, SEJ, EN	x	x	x	x	x
	4.1.2 . Renforcement de capacités des unités de gestion au niveau central et régional	Division de la jeunesse (SEJ) et régions et associations des jeunes des MDJ		x	x	x	x	x

ANNEXE III : Plan de Suivi et Evaluation du Programme Proposé

		Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011
Activités de Suivi et Evaluation	Enquêtes et Etudes	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête SR des adolescents 	•	•	•	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête SR des adolescents
	Système de Monitoring/Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial) 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial) 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial) 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial) 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs ODMs/Plans locaux (national / régional / provincial)
	Evaluations	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des associations de jeunes & networks 	•		•	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation externe du PP d'UNFPA (Feb.- Mai)
	Revue	<ul style="list-style-type: none"> • Revue annuelle des PTA et du PP (Nov) 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue annuelle PTA et du Prog. Pays (Nov) 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue annuelle PTA et du Prog. Pays (Nov) 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue annuelle PTA et du Prog. Pays (Nov) 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue annuelle des PTA et PP (Nov)
Planning references	Renforcement des capacités des partenaires en M & E	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte/analyse des indicateurs • Procédures financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion Axée sur les Résultats • Procédures financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et analyse des indicateurs • Procédures financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion Axée sur les Résultats • Procédures financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures financières
	Utilisation de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Préparations PTA 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparations PTA 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport ODM 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparations PTA 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparations PTA
	Activités des Partenaires	▪	▪	▪	•	•